



Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Préavis No 08/2025 au Conseil communal

Projet « En Arnier3 » - Demande de crédit pour des travaux de déplacement des canalisations communales

Rapport de la Commission Technique

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ont participé le **8 septembre 2025** à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil communal

M. Axel Boggio, Président

Municipalité

Mme Nathalie Greiner, Syndique

M. Philippe Michelet

M. Jean-Claude Favre

Service Technique de la Commune

M. Andrea Da Campo

Commission technique

Mme Laure Breduillieard

Mme Johanne Raemy

M. Fabio Gaggetta

Commission financière

M. Christian Marrel, président

Mme Amélie Ramoni-Perret

M. Daniele Annese

M. Gaël Giroud

M. Olivier Guignard

Préambule

La commission technique et la commission des finances ont rencontré, le 8 septembre 2025, le président du conseil, Monsieur Boggio, les membres de la municipalité représentée par Madame Greiner, Monsieur Michelet et Monsieur Favre ainsi que le chef de service des infrastructures, Monsieur Da Campo.

Ce présent préavis concerne le déplacement des canalisations des réseaux d'eau potable (ESP) et d'assainissement des eaux usées (EU). Des bornes hydrantes doivent également être changées et déplacées car elles ne sont plus adéquates compte tenu de l'emplacement des futurs bâtiments. De plus, placer les canalisations et les bornes hydrantes en bordure de parcelle permettra un accès plus aisé pour les pompiers et l'entretien de celle-ci.

Ces travaux permettront la construction du futur quartier "En Arnier III". C'est pourquoi la municipalité nous présente ce préavis.

Analyse

Le projet prévoit de retirer les conduites d'eau potable et d'eaux usées existantes qui sont actuellement positionnées à l'endroit de la future construction du nouveau quartier "En Arnier III" ainsi que trois bornes hydrantes. Les canalisations d'eau potable seront remplacées par des conduites en polyéthylène et seront équipées de vannes pour simplifier l'arrêt en eau de certains tronçons sans interrompre tout le circuit d'eau. De nouvelles bornes hydrantes de génération actuelle seront installées.

Le réseau d'assainissement d'eau usée sera remplacé par des conduites de même diamètre en PVC et de nouvelles chambres seront construites afin d'assurer un bon écoulement. La pente de la route sur laquelle ces tuyaux seront installés étant de faible inclinaison, il n'est pas nécessaire d'en modifier le diamètre malgré les changements climatiques.

Les tuyaux qui se trouvent sous la route d'Arnier ont déjà été changés lors des travaux de la route qui a été faite récemment pour ne pas avoir à la réouvrir une nouvelle fois.

Les travaux restants seront exécutés en deux temps. La section notifiée « Tubes à poser après la construction du projet Arnier 3 » nécessite d'attendre les constructions des divers bâtiments pour optimiser le placement des derniers tuyaux d'eau haute pression et des bornes hydrantes. De ce fait ils pourront être placés adéquatement pour une plus grande facilité d'entretien.

La soumission des travaux s'est effectuée selon la procédure sur les marchés publics.

Commentaire de la CT

Nous remercions la municipalité et en particulier Messieurs Michelet et Da Campo d'avoir pris le temps de répondre à nos questions pendant et après la séance.

Nous félicitons également la municipalité d'avoir profité des derniers travaux de la route d'Arnier pour y placer, à l'avance, les canalisations nécessaires pour « Arnier III » et ainsi éviter des nouveaux travaux inutiles.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission technique unanime se rallie aux conclusions du préavis 08/2025 et vous propose de les accepter sans modification.

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 28 septembre 2025.

La Commission Technique (CT) :

Nom et prénom	Signature
Raemy Johanne (rapporteur)	
Breduillieard Laure	
Gaggetta Fabio	